



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

perspectives

Question écrite n° 42396

Texte de la question

M. Dominique Paillé attire l'attention de M. le ministre délégué aux anciens combattants sur une éventuelle création d'une décoration pour les personnes ayant servies sur les sites d'essais nucléaires de Polynésie et du Sahara. La paix que la France a connue en métropole depuis la fin de la Seconde Guerre mondiale doit beaucoup à la force de dissuasion nucléaire que notre nation possède. Les titres de reconnaissance envers les combattants pour préserver l'intégrité de la patrie sont nombreux. Il serait donc légitime de prouver la reconnaissance de la nation envers ceux qui, parfois au péril de leur vie, ont permis une maîtrise de l'arme atomique. C'est pourquoi il lui demande si une telle décoration est envisagée.

Texte de la réponse

Il n'existe effectivement pas, à ce jour, de décoration spécifique récompensant les militaires et civils ayant oeuvré sur les sites d'essais nucléaires de Polynésie et du Sahara. Toutefois, les missions accomplies par ces personnels ont été prises en compte dans le barème d'attribution de la médaille de la défense nationale par la création d'une agrafe « Mururoa-Hao » et dans ceux des ordres nationaux et de la médaille militaire. Par ailleurs, la médaille commémorative des opérations de sécurité et de maintien de l'ordre avec agrafe « Sahara » a pu être attribuée aux personnels militaires en service pendant quatre-vingt-dix jours dans cette région pour la période du 28 juin 1961 au 1er juillet 1964.

Données clés

Auteur : [M. Dominique Paillé](#)

Circonscription : Deux-Sèvres (4^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 42396

Rubrique : Décorations, insignes et emblèmes

Ministère interrogé : anciens combattants

Ministère attributaire : anciens combattants

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 29 juin 2004, page 4834

Réponse publiée le : 16 novembre 2004, page 8990